
MARIO ALEMAN : Très bien. Donc bonjour et bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel mensuel de LACRALO, le 15 mai 2017 à 23 heures UTC.

Nous avons les participants suivants aujourd'hui. Sur le canal espagnol, nous avons Maritza Aguero, Humberto Carrasco, Antonio Medina Gomez, Franco Gian, Rodrigo Saucedo, Harold Arcos, Alejandro Milano, Fatima Cambronero, Maritza Agüero et Margarita Valdes.

Sur le canal anglais, nous avons : Dev Anand Teelucksingh, Vanda Scartezini, et nous avons quelques orateurs. Nous avons également Mary Wong.

Nous avons reçu les excuses d'Aida Noblia, Ricardo Holmquist, Natalia Enciso.

Sur le canal français, nous n'avons pas de participants pour l'instant. Et nous n'avons pas de participants sur le canal portugais.

Du personnel ICANN, nous avons Mario Aleman, Heidi Ulrich et Silvia Vivanco.

Nous avons Veronica et David sur le canal espagnol, Bettina sur le canal portugais et Isabelle sur le canal français.

Je voudrais rappeler à tous les participants de bien vouloir dire leur nom au moment de parler, et de parler clairement, non seulement pour les interprètes, mais également pour la transcription.

Je vais maintenant céder la parole à Humberto qui continuera avec l'appel. Allez-y.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien. Merci Mario. Maritza, est-ce que vous voudrez que l'on procède à l'adoption de l'ordre du jour ?

MARITZA AGÜERO : Merci. Est-ce que vous m'entendez correctement comme ça on peut passer à l'adoption de l'ordre du jour ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui, Maritza. On vous entend très bien.

MARITZA AGÜERO : Très bien.

Donc aujourd'hui, nous avons la présentation de Luca Belli qui parlera de la connectivité durable. Il est le chercheur principal du Centre de technologie de la société [inaudible] de Rio de Janeiro [inaudible] Margarita Valdes qui parlera au nom de NIC Chili et qui présentera le projet pilote de conseiller juridique [Sacchi] au titulaire de noms de domaine. [Inaudible] le projet d'intégration de la communauté.

Par la suite, nous avons la présentation du Groupe de travail sur la gouvernance, sur l'élection des dirigeants. Et, point 8 – pardon, là-dessus, nous aborderons la question de la signature du protocole d'accord entre LACRALO et LACNIC. Point 8, maintenant, nous aurons la présentation de LACRALO et de l'équipe de participation des parties prenantes mondiales par Mary Wong, et puis nous aurons le sondage d'évaluation du séminaire Web par Mario Aleman.

Donc, Humberto, vous avez la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Merci, Maritza. Merci de nous avoir présenté l'ordre du jour. Nous allons maintenant commencer par la présentation de Luca Belli. Luca, merci de participer. Vous avez la parole. Est-ce que vous êtes connecté ?

Luca, je m'excuse de vous avoir interrompu. Nous avons un écho sur le canal espagnol et nous allons devoir vous arrêter. Je vous redonnerai la parole tout de suite.

MARIO ALEMAN : Oui bien sûr.

HUMBERTO CARRASCO : En tout cas, le problème a été réglé. Vous pouvez y aller.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Je n'entends rien sur le canal anglais.

HEIDI ULRICH : Bonjour, Dev. Oui. On ne reçoit pas de son.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Bon. Très bien. J'espère que ça sera réglé tout de suite.

MARIO ALEMAN : Luca, nous allons vérifier que vous êtes bien connecté sur le bon canal. Donc je vais vous demander de nous donner votre numéro de téléphone pour qu'on vous appelle.

Luca, veuillez nous donner votre numéro de téléphone afin que l'on puisse vous appeler pour vous connecter au canal anglais.

MARITZA AGÜERO : Luca se connectera tout de suite sur le bon canal. Donc nous allons continuer avec la présentation suivante pour que l'on puisse profiter de notre temps. Margarita, êtes-vous connectée à l'appel ?

MARGARITA VALDES : Oui. Est-ce que vous m'entendez ?

MARITZA AGÜERO : Margarita, êtes-vous prête à faire votre présentation ? Vous avez la parole. Je vais donc demander au personnel d'afficher sur l'écran la présentation de Margarita. Je m'excuse de vous avoir interrompue. Margarita, allez-y.

MARGARITA VALDES : Très bien. Bonsoir. Je m'appelle Margarita Valdes. J'appartiens au secteur juridique et commercial de NIC Chili. Comme vous savez, le .cl est le nom de domaine de premier niveau du Chili. Aujourd'hui, je voudrais vous présenter le projet que nous avons développé ici au Chili, un projet qui porte sur les utilisateurs. Donc une des solutions que nous

avons trouvées est de créer un équilibre pour nous tous, les mêmes conditions.

Vous savez, le .cl et donc le TLD du Chili fonctionne depuis l'université publique Chili. C'est une université publique qui le gère. NIC Chili a un système de résolution ou de règlement de litige qui est local, c'est-à-dire que la formule utilisée pour le règlement de litige concernant des TLD correspond à l'URDP par exemple. Et dans notre cas, notre équivalent serait un système local.

Le système de règlement de litige local du .cl est un système d'arbitrage. Ça veut dire que le fondement du procès est juridique et que le résultat final est contraignant. La décision est rendue au niveau local. Comme vous savez, le fait que cette décision soit contraignante veut dire que l'exécution de la décision est obligatoire, qu'elle peut se faire au niveau local.

Dans le cas du registre .cl, pour l'enregistrement sur le .cl, comme vous savez, au moment d'enregistrer un nom de domaine, vous devez signer un accord de service pour votre nom de domaine à travers lequel vous engagez un service de traduction de ce nom de domaine en un numéro qui vous permet d'accéder à différents systèmes, à différents noms. Vous pouvez avoir un site Web qui a un nom ; vous pouvez avoir d'autres services que vous engagez à travers votre nom de domaine, par exemple un service d'hébergement. Mais lorsque vous enregistrez un nom de domaine, vous devez suivre ce système de règlement de litige local puisque votre nom de domaine est enregistré sur le .cl.

Nous avons un système d'arbitrage en ligne qui est similaire à la procédure de certaines organisations, comme par exemple l'OMPI. Et

comme vous savez, le Chili est un pays tranquille, raison pour laquelle nous avons beaucoup d'utilisateurs qui sont basés sur les grandes villes et qui ne veulent pas se déplacer loin de chez eux pour le règlement de litige. C'est pourquoi nous avons créé un système d'arbitrage en ligne.

Ce système commence par la présentation d'une plainte. Lorsque quelqu'un sent que ses droits ont été affectés ou touchés, il peut présenter une plainte en ligne. Le système d'arbitrage en ligne est disponible depuis le 1^{er} novembre 2013.

La personne souhaitant utiliser ce service peut le faire à travers un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettent d'accéder à un fichier à travers lequel il peut contrôler ces informations. Le juge-arbitre a son propre compte à travers lequel il accède au dossier et peut gérer les documents. Les utilisateurs et les plaignants et les requérants peuvent présenter des preuves, par exemple, à travers ce même système. Tout se fait dans un même dossier en ligne.

Les frais d'arbitrage sont payés par les différentes parties. Le fret standard est de 1000 USD.

En ce concernant les statistiques, le système de règlement de litige a certaines caractéristiques que j'ai expliquées, comme par exemple le fait que les jugements des arbitres sont publiés. Il y a une génération de statistiques [inaudible]. Il y a également des pourcentages qui montrent combien de fois les requérants gagnent et combien de fois ils perdent.

Ici, je partage avec vous un lien qui vous permet d'accéder à toutes nos procédures. Pour ce qui est des résultats du règlement de litige en ligne, à partir de novembre 2013, lorsque le plaignant ne paie pas les frais,

nous avons 44 % de cas, donc, de plaignants qui ne paient pas les frais. Cela n'a pas changé à partir du lancement du système d'arbitrage en ligne.

Le pourcentage de fois auquel la personne gagne, emporte le procès, est de 37,18 %. Et le titulaire des noms de domaine gagne à travers une décision 18,43 % des fois. Nous avons appris que les titulaires de droits ne sont pas toujours prêts à se défendre, et donc ils ne gagnent pas souvent.

Donc nous avons créé une clinique juridique que l'on appelle un atelier, que nous proposons au titulaire de noms de domaine avec les tribunaux du Chili dans la troisième année de leurs études pour leur permettre de bien apprendre à connaître le processus. Par exemple, ils doivent défendre des personnes qui n'ont pas les moyens économiques ou juridiques pour engager un avocat. Donc on les invite, ces personnes, à notre clinique, pour qu'elles nous aident à créer des cas. Dans la plupart des cas, les titulaires de droits sont de bonne foi et nous leur offrons de l'avis juridique gratuit.

Cette clinique juridique offre ses cours dans le but d'aider ces utilisateurs, ces titulaires de droit, qui n'ont pas les moyens pour se défendre. En même temps, on crée ou on génère un intérêt académique des étudiants pour les intéresser à la question de créer des stratégies pour la défense de quelqu'un, ce qui pourrait en même temps ajouter une valeur académique pour les étudiants et ça pourrait être bénéfique pour eux.

Donc, ces programmes pilotes, ces plans pilotes, c'était en fait des invitations. Nous avons donc invité cinq universités. Et sur les cinq, trois

seulement ont répondu à notre invitation. Pour deux d'entre elles, [inaudible] certains problèmes au niveau international et n'ont pas pu donc accéder à notre pilote.

Donc l'idée, c'est donc d'assister des utilisateurs de manière à ce qu'ils puissent être conformes aux exigences juridiques. Par exemple, les gens parfois ne peuvent pas payer pour ces conseils juridiques, et donc, ce que nous avons fait, c'est que nous avons créé des invitations au hasard. Nous avons pris 10 titulaires qui étaient en situation de conflit. Nous avons envoyé des informations, des informations, donc, sur ces cours juridiques de manière à ce qu'ils puissent avoir accès aux informations. Et donc, ils nous ont répondu. Et nous avons également envoyé des informations aux différentes universités qui avaient été incluses dans ce système.

Donc, une fois qu'il y a eu un contact entre l'utilisateur et donc le cours [inaudible] donc on a pu commencer l'étude du cas. Il y a également des mécanismes pour contribuer aux différentes étapes du processus. Donc ceci est maintenant divisé en différentes étapes. Des étapes pour voir les informations qui sont produites, ensuite on peut voir quelles sont les phases qui sont avancées, et puis la création d'un système d'invitation automatique pour envoyer des invitations aux utilisateurs.

Donc nous avons deux universités qui fonctionnent avec 41 invitations, 37 [inaudible]. Donc il y a des personnes qui ont manifesté leur intérêt. Et donc, les contextes c'est que nous avons eu 17 cas. Et donc ceux qui ont été finalisés par arbitrage, il y en a donc huit. Donc six qui ont reçu un jugement favorable et deux non. Donc c'est un chiffre assez intéressant dans ce projet pilote.

Donc pour ces personnes qui, en général, travaillent avec des cabinets d'avocat qui s'occupent de marques de commerce, eh bien, très souvent pour ces personnes, c'est compliqué de trouver un système de défense parce qu'ils n'ont pas nécessairement l'argent pour payer un avocat. Donc comment on va créer cet équilibre pour que les titulaires de noms de domaine puissent être mieux défendus ?

Alors que faire ? Alors, il faut augmenter le nombre d'ateliers disponibles. Il y en aura deux – en fait, nous n'en avons que deux qui fonctionnent à plein temps.

Ensuite, il faut qu'il y ait un système automatique qui a lieu. Et nous avons vraiment besoin de personnes informées dès le début comme quoi il y a en fait un jugement qui va être porté contre eux et donc ils doivent faire quelque chose. Donc l'idée, c'est également de décider avec quelle entité ils veulent travailler. Donc ils pourront avoir accès à ces options. L'utilisateur ensuite décidera de ce qu'il choisira comme service.

Et le pilote, on essaiera d'en faire la publicité sur notre site Web et nous finirons notre pilote pour avoir, en fait, un accord avec d'autres universités. Il y a beaucoup d'écoles de droit au Chili. Et donc nous allons bien sûr les accueillir à bras ouverts. Il y a donc des personnes qui ne sont pas nécessairement des sociétés et qui pourront ensuite avoir un meilleur accès à une défense juridique. Voilà.

MARITZA AGÜERO :

Merci beaucoup.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Ah. Nous avons perdu Maritza. Nous allons donc passer à la présentation de Luca Belli et nous allons essayer de répondre aux questions par e-mail. Je suis désolé, mais nous avons peu de temps. Donc encore une fois, désolé. Mais pour les questions, ça sera par e-mail. Alors, Luca, c'est à vous.

LUCA BELLI : Vous m'entendez bien ? Alors je parlais de connectivité durable. Donc il y avait plusieurs dimensions sociales et économiques dans l'environnement de l'Internet. Et à la base, on associe à la connectivité- Ah, voilà. J'essaie de voir comment ça fonctionne pour avoir-

Alors. Revenons à la connectivité durable. Donc trois fonctions principales. Donc pas de compromission de l'environnement de l'Internet. Ça, c'est vraiment la partie la plus importante. Pas d'impact négatif. Pas d'externalité sur l'environnement et sur l'architecture.

Donc il y a plusieurs stratégies pour améliorer la connectivité. Et si l'on regarde la pénétration Internet par région, on voit que dans les pays les plus développés, les pays de l'Ouest, eh bien, la pénétration par région est très dense. Alors que dans les autres pays, ils restent à faire un certain travail.

Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les stratégies traditionnelles utilisées ne sont pas très efficaces et ne sont pas très durables non plus. Donc si on analyse les trois stratégies principales, en général on parle de ces trois stratégies en matière de connectivité durable. Il y a donc tout ce qui est amélioration des infrastructures par

les gouvernements. Donc nouvelle stratégie, donc service zéro, notation zéro.

Et puis les réseaux de la communauté donc. C'est quelque chose qui est devenu de plus en plus important au cours des quelques années à venir. Alors, les efforts effectués par les gouvernements, ce dont on a parlé au cours des mois passés, c'est qu'en fait il n'y a pas de baguette magique. Il n'y a pas de stratégie unique que l'on puisse appliquer parce que chaque pays est unique. Mais il y a quand même des pratiques à identifier. Et, par exemple, l'approche coréenne est particulièrement adaptée.

Alors, bien sûr, quand je parle du modèle coréen, je parle de la Corée du Sud et non pas de la Corée du Nord. Alors l'approche coréenne est particulièrement intéressante parce qu'il y a cinq piliers que l'on peut utiliser, qui sont utiles pour avoir un marché sain et un environnement durable.

Donc tout d'abord, le gouvernement coréen a promu la privatisation de l'infrastructure d'État, la libéralisation et la concurrence. Et également, il va y avoir une réduction de la charge réglementaire pour faciliter les nouveaux entrants. Les petites entreprises, ou moyennes entreprises en fait, se voient imposer des réglementations beaucoup moins importantes pour faciliter leur entrée sur le marché. Pour élargir l'offre pour les consommateurs. Ensuite, mise en place d'une autorité réglementaire et création de la demande non seulement en [imposant] la connexion, mais également en faisant quelque chose qui est très important avec de grosses conséquences ; la création donc de programmes éducatifs. Ceci crée en fait un cercle vertueux.

Donc, en 2002, beaucoup de domaines de la société sont devenus informatisés. Il y a eu une énorme augmentation de la productivité et de l'efficacité dans tout l'écosystème coréen. Et également, la population était très éduquée au niveau technique.

Donc ce modèle, cette approche, a également été reproduit dans d'autres pays. Donc je pense que vous connaissez peut-être la situation.

Deuxième stratégie dont on va parler ici, donc, les services zéro rating. Ça, c'est basé sur la discrimination par le prix, la pratique de ne pas compter la consommation des données de certaines applications contre en fait les plafonds de données mensuelles des utilisateurs. Donc on a davantage d'accès à certains services. Et donc cela ne s'applique pas nécessairement à toute la connectivité. Il y a différents types en fait de zéro rating. Donc on voit ici que cela dépend des sponsors et de ce qu'on sponsorise. Donc par exemple il peut y avoir de financement de l'opérateur pour l'utilisation de certaines applications. Il y a les fournisseurs d'appli qui vont pouvoir sponsoriser leurs applis. Et puis il y a des sponsors [des entités] qui sponsorisent une plate-forme comprenant certaines applis.

Et il y a eu fusion au cours de l'année passée avec certains services publics qui, donc, sont notés à zéro. L'objectif principal des modèles les plus courants d'[ADR] sont ces trois premiers que vous voyez à l'écran. En fait, l'objectif de ces modèles est d'attirer les utilisateurs vers des services gratuits, de leur vendre un accès préférentiel, ou alors d'orienter l'attention de l'utilisateur et son choix vers certains services intégrés.

L'avantage pour le consommateur. Donc les utilisateurs de l'Internet ne sont pas simplement des consommateurs. Donc ils ont un rôle actif à jouer. Ils vont contribuer à l'évolution d'un réseau génératif, inventer et partager de nouvelles applications. Ceci devient plus difficile par ce que la majorité- donc en majorité, il y a le potentiel comme quoi seuls les acteurs dominants ont les ressources qui leur permettent de sponsoriser la consommation de données.

Également point très important-

INTERPRÈTE :

Bon. L'interprète s'excuse, mais vraiment nous avons un très mauvais sont en anglais. Je fais ce que je peux. Donc vraiment désolée.

LUCA BELLI :

Et enfin, élément essentiel pour que le modèle fonctionne, des maximums de données limitées qui sont essentielles. Donc on se retrouve avec un cercle vicieux. Donc ceci, en fait, perpétue le rôle de gate-keeper. Et donc on a une sorte de « minitelisation » de l'Internet. Donc le système, c'était un Minitel fermé où l'opérateur décidait quels étaient les applications et les services qui pourraient être utilisés par les utilisateurs. Et après, le régulateur approuvait les services.

Donc le débat est complexe de toute évidence. Et si vous allez sur ce lien, vous avez un livre. J'ai présenté au FGI, et donc j'y ferai référence à la fin de la présentation.

Alors, passons maintenant à la dernière stratégie dont je souhaite parler : la stratégie des réseaux de communauté. Et donc, pour cette

stratégie, c'est donc une fusion qui a eu lieu au cours des années passées. Les réseaux de communauté sont un type, en fait, de crowdsourcing qui sont bâtis par des groupes d'individus, des utilisateurs, qui rassemblent leurs ressources et qui essaient de s'organiser ensemble pour en fait créer un nouveau réseau, une nouvelle infrastructure partagée. Donc, en général, ce sont des systèmes qui sont basés sur la technologie sans fil qui utilise du matériel sans fil à coût faible, et qui utilise des bandes de spectres entre 2,4 et 5 GHz sans licence.

Pour ce qui est du cercle vertueux de la connaissance et l'innovation, nous faisons de la formation ou du renforcement des compétences. Et cela mène à la création de nouveaux services. Ces efforts de renforcement de compétence sont collectifs et permettent de créer une nouvelle infrastructure. En même temps, ils permettent de comprendre comment fonctionnent les différents réseaux. Mais quand je parle de création de nouveaux services, par exemple, le renforcement de capacités permet aux personnes de créer de nouvelles cartes, des forums communautaires, des services de messagerie instantanée, des services téléphoniques de voix IP, des services de commerces électroniques locaux pour les touristes, etc.

Mais la véritable question ici est si ces réseaux sont durables. Et la réponse, c'est que cela dépend. Il y a des exemples de réseaux qui sont très durables comme le gWifi.net qui a 30 000 nodes et 60 000 utilisateurs et berliner[inaudible] de 30 000 utilisateurs. Il y a d'autres exemples, comme par exemple [Digital] Empowerment Foundation [inaudible].

Ce qui est intéressant, par exemple, est le cas de l'Afrique où il y a beaucoup d'initiatives qui ont été repérées par [Moreno et Graf].

Donc pour conclure, ce que je voulais vous montrer était-ce graphique de [Moreno et Graf] qui ont repéré des initiatives existantes en Afrique où il y a plus de 370 réseaux, sur lesquels seulement 25 sont actifs. Donc il est difficile, comme vous voyez, d'entretenir les réseaux constamment. Ici, vous pourrez trouver d'autres informations si vous souhaitez apprendre davantage sur cette question, sur le rapport annuel que j'ai présenté au FGI. J'ai également inclus les références vidéo graphiques que j'ai consultées pour préparer cette présentation. Et merci beaucoup de votre attention.

MARITZA AGÜERO : Merci, Luca, pour cette présentation, pour votre temps et pour votre patience. Humberto, vous avez la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Est-ce que vous m'entendez ? Merci, Luca, de nous avoir fait cette présentation. Dans l'intérêt du temps, nous allons passer au point 6 à l'ordre du jour.

Donc vous avez la parole, Dev. Allez-y.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Je voulais parler du programme d'intégration d'At-Large, d'intégration communautaire.

Ce que nous essayons de faire est de trouver une approche ou une procédure de travail. Je n'ai pas la présentation à vous montrer parce que je n'ai pas vraiment le temps.

Donc notre projet permet aux personnes de comprendre ce qu'est At-Large. On leur présente que nous faisons. Et une fois que les personnes comprennent ce que nous faisons à At-Large, [inaudible] rejoignez-nous, commencent à suivre nos débats et par la suite commencent à participer. Donc vous voyez que c'est un cercle. Un cycle que nous avons établi.

Donc il est difficile de rejoindre At-Large parce que nous avons plein de sigles : gTLD, ccTLD, TLD, et IANA. Il y a également des phrases et des formules que l'on répète comme transition ou supervision post IANA. Et l'idée est de montrer aux personnes comment sont connectées ces différentes parties de l'ICANN.

Ah ! Je vois ma présentation à l'écran. Merci.

L'idée est de faire la promotion de toutes ces informations auprès de la société civile, secteur académique, des personnes qui font partie de la communauté At-Large sans même savoir quels sont les intérêts que nous représentons pour eux.

Une fois que ces personnes comprennent de quoi il s'agit, il est plus probable que ces personnes se joignent à notre communauté. Donc nous avons identifié le besoin de former une boîte à outils pour les membres de la communauté At-Large afin de les former et de leur permettre de former le public élargi.

En même temps, les représentants des structures At-Large peuvent utiliser ces outils pour former d'autres personnes pour leur présenter quelles sont les questions d'intérêt à l'ICANN et pour que ces personnes puissent partager davantage de la communauté At-Large. Ces outils pourraient être disponibles en ligne et hors-ligne pour qu'il leur soit facile d'y accéder pour qu'on ne dépende pas de la largeur de bande pour pouvoir les consulter et pour pouvoir y accéder à tout moment.

Nous avons donc identifié quels étaient les défis à relever et nous avons beaucoup travaillé avec Isaac Maposa et Beran Gillen pour préparer ces présentations qui sont maintenant cinq.

On a préparé une première présentation introductive qui est le point de départ on présente un ensemble de sujets ou de diapositives qui varient en fonction du public. S'il s'agit d'une personne de la communauté de l'ICANN, mais qui n'appartient pas à At-Large, on aura certains sujets, et d'autres sujets si la personne ne connaît même par l'ICANN.

On a également élaboré une présentation sur ce qu'est le DNS et qui le coordonne. Ici, on présente le concept du DNS et les entités comme l'ICANN, la communauté ICANN, l'organisation ICANN.

On a également une troisième présentation qui porte sur les défis de politique ou les problématiques associées au DNS, qui aide les nouveaux membres potentiels de la communauté At-Large à comprendre les différentes questions de politique de l'ICANN qui sont d'intérêt pour les utilisateurs finaux, pourquoi cela devrait les intéresser, et comment ils peuvent s'impliquer à ces problèmes à partir de la communauté At-Large.

Et puis, quatrième, nous avons l'introduction à la communauté At-Large, qui dit ce qu'est la communauté At-Large, ce qu'elle fait, quelles sont ses activités clés et comment participer avec la communauté At-Large. Comment s'appliquer.

Et finalement, nous sommes en train de travailler sur la création d'une autre diapositive qui permet aux personnes de comprendre comment travailler au sein de l'At-Large. Donc c'est pour les membres de la communauté existants. Et l'idée est de les aider à trouver des informations pertinentes, de mieux participait aux activités d'At-Large. Par exemple, chacune des RALO a différentes personnes, différents groupes de travail, différentes manières de travailler.

Et puis, on présente également les défis opérationnels At-Large. On leur présente le calendrier d'activités d'At-Large. Je n'expliquerai pas toutes les présentations, mais je vais vous montrer un aperçu de la première présentation ici sur Adobe Connect.

Donc par exemple, ici, on a la présentation du point de départ. Donc on a une page d'accueil où nous souhaitons la bienvenue aux personnes et on leur dit si vous est un nouveau venu à l'ICANN cliquez ici, si vous êtes membres d'At-Large, cliquez ici ; si vous êtes membres d'une autre unité constitutive de l'ICANN, cliquez ici. Donc ici on définit à quelle communauté appartient la personne, et puis par la suite, les personnes comment savoir un contenu qui est adapté à son groupe d'origines.

Ici, on a qu'est-ce que le DNS. Ici, on a donc quatre parties, des schémas infographiques. On présente ce qu'est le DNS, comment il fonctionne. Donc l'idée est de montrer aux personnes ces informations d'intérêt.

Comment fonctionne le DNS, quelles sont les autres parties prenantes impliquées aussi.

Pour la présentation des questions ou des problématiques de politiques associées au DNS, on a créé une interface de menu. Donc vous avez un menu principal où il est possible d'identifier chacune des problématiques de politique associées au DNS. Merci d'avoir agrandi l'écran.

Donc ici, on a inclus des liens à des vidéos, par exemple, qui présentent les politiques. Et les personnes peuvent accéder à davantage de connaissances sur la politique. Et la diapositive suivante explique pourquoi cela est d'intérêt pour l'utilisateur, et finalement comment At-Large est impliquée dans une procédure de politique spécifique, quels sont les commentaires que l'ALAC a formulés par rapport à cette question, quelles sont les problématiques pour l'ICANN et pour At-Large de cette question, etc.

Est ici, on a la présentation d'introduction à At-Large où on essaie d'expliquer quelles sont les activités clés de la communauté, quels sont les groupes de travail clés d'At-Large et comment s'appliquer à At-Large. Cette présentation cible les personnes qui sont déjà membres d'At-Large ou qui sont déjà membres de l'ICANN, mais pas d'At-Large. Par exemple, les boursiers ou les participants au programme du NextGen. L'idée est que cette présentation soit facile à comprendre pour tous les publics.

Toutes ces présentations existent en ligne et on voudrait savoir quel est votre avis là-dessus, quelles sont vos idées, ce que vous en pensez pour nous aider à les améliorer. Donc c'est ça l'approche à travers laquelle

nous avons abordé la question. J'arrêterai ma présentation ici, mais je vous remercie d'avoir entendu ma présentation et je serais prêt à répondre à vos questions s'il y en avait concernant le projet d'intégration communautaire. Vous pouvez nous poser vos questions sur le chat ou par e-mail aussi. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Est-ce que vous m'entendez ? Merci de nous avoir fait cette présentation, Dev.

Nous n'avons vraiment pas de temps et il faut que l'on tienne compte du fait que nous avons également une séance de renforcement des capacités. Donc si vous avez des questions ou des commentaires, je vais vous demander de les formuler sur le chat ou de les faire parvenir à Dev par courrier électronique. Je vois qu'il a partagé son adresse e-mail sur le chat pour que vous puissiez lui écrire.

Je vais maintenant passer au point 7 de l'ordre du jour. Je serai bref. Nous allons maintenant entendre une mise à jour sur le groupe sur la gouvernance. Je le ferai rapidement.

Nous sommes en train de travailler sur la rédaction d'un document. Le but de notre groupe de gouvernances, c'est de travailler sur le règlement intérieur et les principes opérationnels, avec la date butoir du 30 juin, avant laquelle il faudrait que l'on fasse une présentation. C'est-à-dire qu'avant notre prochaine réunion présentielle, on aura un document à présenter. Les modifications rentreront en vigueur pour le deuxième semestre de l'année. Et comme je disais tout à l'heure, nous sommes en train de travailler sur l'élaboration de ce document. Il sera

publié en ligne pour consultation publique. Et une fois qu'il sera prêt, d'abord pour le groupe de gouvernance, et puis, une fois qu'il sera prêt, il sera publié pour consultation publique auprès des RALO.

Je vois qu'il y a un lien qui a été partagé sur le chat. On a également l'élection des dirigeants des RALO. Il y a des candidats qui ont été mis en nomination, et il n'y a pas eu de position. Et Maritza a été nommée comme secrétaire et Humberto Carrasco est nommé comme président pour continuer à exercer ce poste. Nous en sommes toujours à la période des mises en candidature et la date butoir pour cette période est le 19 mai. C'est-à-dire qu'entre aujourd'hui et mercredi, que je sache, il n'y a pas eu d'opposition, il n'y a pas d'autres candidats non plus. Il n'y a pas de concurrents. Mais nous allons voir le mécanisme de vote par la suite.

Je pense qu'il serait probablement possible d'arriver à un consensus. Et s'il n'y avait pas de consensus pour désigner ces personnes aux postes pour lesquels ils sont nommés, nous allons passer à un vote. Bien sûr, la décision sera prise par la majorité des membres de LACRALO.

Finalement, je voudrais vous raconter que le 24 mai, la semaine prochaine, nous allons signer notre protocole d'accord avec LACNIC, notre MoU, au [Fosi Guasu] ou Paraguay dont nous sommes très fiers. C'est un grand pas en avant. Il faut que LACRALO s'en félicite. Je suis sûr que cela serait bénéfique pour LACNIC pour LACRALO.

Alberto, merci beaucoup de vos commentaires et merci d'être présent à cette réunion au cours de laquelle le MoU sera signé.

Donc voilà mes commentaires. Si vous avez des questions ou des observations, des remarques à faire, vous pouvez les faire sur le chat ou me les envoyer par mail. Je voudrais savoir si on est prêt à passer au Webinaire. Maritza, êtes-vous prête ?

MARITZA AGÜERO : Merci, Humberto. Est-ce que nous pourrions confirmer si Mary Wong est déjà connectée ? C'est bon ? On peut le confirmer ? Mario, Sylvia, est-ce que vous pouvez s'il vous plaît confirmer que nous avons bien Mary Wong ?

RODRIGO SAUCEDO : Alors Mario a confirmé sa participation. Et je sais qu'à Madrid il est très tard dans la nuit parce que pour elle il est minuit en fait. Ah oui, je la vois. C'est bon. Elle est là.

MARITZA AGÜERO : Merci beaucoup Rodrigo. Mary, bienvenue à l'appel. C'est à vous, Mary. Mary, c'est à vous. Nous attendons.

HUMBERTO CARRASCO : Est-ce que Mary est bien avec nous ? Je voulais confirmer parce qu'on ne l'entend pas. On entend par Mary.

RODRIGO SAUCEDO : Oui. Mary est bien là. Elle est dans la salle AC, mais est-ce qu'on pourrait confirmer qu'elle est également au téléphone ?

HUMBERTO CARRASCO Elle est dans la salle AC en tant qu'intervenante, donc je ne sais pas si elle était Légalement par téléphone.

MARIO ALEMAN : Donc je confirme que Mary est uniquement dans la salle AC.

HEIDI ULRICH : Alors, Maritza, Mary en train de téléphoner maintenant. Donc on devrait pouvoir l'entendre sous peu.

MARY WONG : Bonjour à tous. Est-ce que vous m'entendez ? Je m'appelle Mary.

HEIDI ULRICH : Merci. Oui. Nous vous entendons.

MARY WONG : Merci, Heidi. Désolée je suis un petit peu en retard. Donc c'est Mary toujours au téléphone. J'ai eu en fait un petit peu de problèmes pour me connecter. Alors, est-ce que je commence la présentation ? Est-ce qu'on attend quelque chose ?

HEIDI ULRICH : Oui, Mary. Allez-y. Nous vous interprétons donc vous pouvez y aller.

MARY WONG :

Merci encore une fois, Heidi. Merci Rodrigo, Silvia et toutes les personnes qui sont là de m'avoir invité au nom de l'équipe politique de la GNSO pour faire cette présentation aujourd'hui. Je vois qu'il y a beaucoup de participants qui sont présents dans la salle Adobe Connect ainsi qu'au téléphone. Et pour ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas, je m'appelle Mary Wong. Et comme Heidi, Silvia, Mario et d'autres, je suis membre de l'équipe de soutien au développement de politiques même si mon rôle principal c'est d'appuyer le travail de développement des politiques au sein de la GNSO, l'Organisation de soutien aux noms génériques.

J'ai été invitée aujourd'hui pour vous parler d'un des processus, dans de nombreux processus de développement des politiques qui ont lieu au sein de la GNSO, et je sais que comme beaucoup de personnes qui connaissent bien les acronymes que nous utilisons à l'ICANN au sein des processus de développement de politiques ça va. Mais pour ceux qui ne le sont pas, je vais essayer en fait de minimiser l'utilisation des acronymes. Mais comme vous le verrez, ce n'est pas toujours très simple pour nous.

Donc comme je le disais, nous parlons donc de l'Organisation de soutien aux noms génériques, c'est-à-dire la GNSO, qui en fait l'une des trois organisations de soutien de l'ICANN. Alors, aujourd'hui nous allons parler dans des processus de développement de politiques, PDP, qui en fait va traiter de la révision de tous les mécanismes de protection des droits pour les gTLD.

Alors le titre est assez long. Et la raison pour laquelle nous parlons de mécanismes de protection des droits, c'est que souvent, nous

entendons les gens utilisaient l'acronyme RPM. RPM, qu'est-ce que cela veut dire lorsque vous l'entendez ? Cela veut dire mécanismes de protection des droits. Et donc pour ceux qui ne connaissent pas ce terme, je dois dire qu'au sein du contexte de politique de l'ICANN, cela veut dire mécanismes de protection qui sont développés pour protéger les marques de commerce et les détenteurs de marques de commerce.

Donc comme je le disais, il s'agit de l'un des processus de PDP qui est en cours au sein de la GNSO. Alors avant de commencer la présentation en elle-même, je dois dire que si je vais trop vite, ou s'il y a quelque chose qu'il faut que je répète ou si vous avez une question, et bien n'hésitez pas à taper dans le chat Adobe. C'est possible. Je regarderai [inaudible] ou alors je pense que mes collègues me feront si je rate votre chat.

Alors, notre ordre du jour n'est pas trop long pour aujourd'hui parce que je sais que je n'ai pas beaucoup de temps. Et même s'il y a beaucoup de transparents, en fait l'objectif de ces transparents, c'est de vous donner surtout un grand nombre d'informations, mais je ne parlerai que les grandes lignes.

Alors, je commencerai par une introduction assez générale. Alors je ne sais pas si vous arrivez à voir la diapositive que je mets à l'écran. Mais donc que le processus de développement de politiques dont on parle, PDP donc, c'est en fait un groupe de travail qui a été mis en place par le Conseil de l'Organisation de soutien aux noms génériques dans deux objectifs, ou plutôt en deux phases. En deux phases successives.

Alors j'ai mentionné qu'on parlait des mécanismes de protection de droit, soit RPM, c'est-à-dire protection des marques de commerce dans

tous les TLD, les gTLD. Et ceci se produit en deux phases et nous en sommes actuellement à la phase 1.

Il y a des raisons pour lesquelles le travail est fait en deux phases. Si vous regardez la diapositive, vous voyez que c'est logique parce que la phase 1 dans laquelle nous sommes actuellement nous permet de regarder tous les mécanismes de protection des droits qui ont été développés pour la série actuelle du programme des nouveaux gTLD. Comme vous savez, en 2012, l'ICANN a lancé un élargissement de l'espace gTLD sans précédent qu'on appelle la série 2012 du programme des nouveaux gTLD.

Et donc, dans le cadre de cet élargissement, en fait, la protection des marques de commerce a été reconnue comme un problème essentiel. Et donc, suite au travail de la communauté, il y a certains mécanismes de protection des droits qui ont été mis en place et qui sont entièrement nouveaux.

Alors, s'il faut bien garder en mémoire ici, c'est que lorsqu'on parle de ces RPM précis que vous voyez ici, vous avez donc trois points dans le cadre de la phase 1, ces mécanismes n'existaient pas avant. Ils n'étaient ni obligatoires pour les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement, ni quelque chose qui existait dans l'espace des TLD. Ce sont des choses qui ont été mises au point en 2012. Donc nous avons le centre d'échange pour les marques qu'on appelle la TMCH. Alors ce qu'il faut bien savoir par rapport à ce centre d'échange pour les marques de commerce, c'est que ce n'est pas en fait un mécanisme de protection de droits. C'est plutôt une base de données. Et la raison pour laquelle c'est important, et donc je rentrerai dans le détail tout à

l'heure, c'est que la mise en place de ce centre d'échange pour les marques a en fait permis à certains mécanismes de protection des droits d'être proposés.

Et voici ce qu'ils sont. L'enregistrement Sunrise et les avis de réclamation de marques de commerce. Donc ceci est un nouveau dans le programme des nouveaux gTLD.

Alors autres RPM que nous revoyons au sein de cette phase 1, c'est l'URS. C'est-à-dire le système uniforme de suspension rapide. Donc c'est un processus de deuxième niveau qui est modelé sur quelque chose qui est très connu et qui en fait la politique la plus ancienne de consensus au sein de l'ICANN, qui est l'UDRP, Politique uniforme de résolution de litiges en matière de nom de domaine. Alors, il faut faire très attention. Ce n'est pas la même chose. Lors de la phase 2, nous allons en fait revoir cette politique qui existe depuis longtemps, cette politique UDRP. Mais pour l'instant, nous en sommes à la phase 1. Et donc l'URS qui est entièrement nouveau fait partie de cette phase.

Et donc, le dernier mécanisme de protection des droits qui a été mis en place pour cette deuxième série, c'est donc la procédure de règlement des litiges après délégation.

Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails. Je n'en ai pas le temps. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce PDP est fait en deux phases : la phase 1 avec tous les RPM dont je viens de parler, qui sont entièrement nouveaux pour cette série, cette nouvelle série, et la phase 2 qui, elle, considérera la politique de consensus la plus ancienne qui existait à l'ICANN, donc l'UDRP, Procédure uniforme de résolution des litiges.

Et ce qui va se passer, c'est qu'en fait, il y a au sein de ce PDP un objectif général dans le cadre duquel tous les RPM doivent en fait répondre aux objectifs pour lesquelles ils ont été créés. Ou alors, il faudra déterminer s'il y a besoin de recommandations supplémentaires en matière de politique, besoin de clarifier ou d'unifier certains objectifs des politiques pour qu'à l'avenir nous puissions avoir des protections de marques de commerce efficace.

Alors, il faut également noter que tous les mécanismes de protection des droits, même à la phase 2, donc UDRP, cette ancienne politique de consensus qui date de 1999 donc, en fait, aucun d'entre eux n'a été révisé. Donc c'est la première fois que la GNSO effectue une révision d'une telle ampleur sur toutes les protections de marques de commerce qui existent dans l'espace des TLD. Et donc, c'est une des raisons pour lesquelles ce PDP est très important.

Alors, vous voyez ici sur la diapositive un calendrier partiel. Vous avez les activités de la phase 1, mesurées par les différentes réunions de l'ICANN qui ont lieu donc trois fois par an. Et ce que vous voyez dans le premier ballon à gauche, c'est le début du PDP, qui était donc en mars 2016. Et nous devrions avoir un rapport à la fin de l'année. Fin 2017. Mais attention. C'est un rapport qui couvre uniquement la phase 1.

Et comme je l'ai déjà dit, c'est uniquement les mécanismes de protection des droits qui ont été développés depuis 2012.

Alors, pour ceux d'entre vous qui suivaient les réunions de l'ICANN, qui suivaient le travail de ce groupe, vous savez que nous avons déjà révisé certains de ces APM, mais nous n'avons pas terminé puisque vous

voyez, au calendrier, différents points. Et le groupe de travail considérera chacun des mécanismes de protection des droits, chacun à leur tour.

Ils vont regarder donc- la prochaine réunion de l'ICANN en juin 2017, vous devriez voir le groupe de travail avoir terminé certains de ses travaux. Et le groupe de travail considérera la période Sunrise et le RPM Trademark [inaudible].

Alors, si vous regardez la fin du calendrier, donc il y aura publication du rapport de la phase 1. C'est un processus de politique. Donc il y aura bien sûr commentaires par la communauté, publication publique. Mais la phase 2 ne commencera au plus tôt qu'en 2018, début 2018. Et donc, comme cette révision n'a jamais eu lieu, et bien, nous ne savons pas encore quand la totalité du PDP se terminera. Nous avons seulement que nous visons la fin de la phase 1 d'ici la fin de cette année, sinon, début 2018. Donc c'est une date très importante, surtout parce que ce travail est effectué en parallèle avec un autre processus de développement de politiques dont, je crois, mes collègues vous parleront, si ce n'est déjà fait.

Ce PDP, en fait, c'est la procédure ultérieure des nouveaux gTLD. Et donc, ce sont les recommandations de politiques qui ont été utilisées pour le programme actuel. Donc faut-il terminer ? Faut-il changer ? Faut-il qu'il y ait une autre politique avant la série ultérieure des nouveaux gTLD ?

Et donc, ce que nous faisons dans notre PDP ici pour la protection des droits, en fait, va informer le calendrier de l'autre groupe de travail.

Donc il faut absolument terminer dans les temps parce que cela a un impact sur le reste.

Donc là, vous avez un petit peu la mise à jour, le statut ; donc en fait, ce sont les étapes suivantes à effectuer. Vous voyez un petit peu où nous en sommes. Donc ce qui pourrait être utile de faire, c'est de vous présenter très brièvement les divers RPM dont on a parlé en phase 1. Alors je vais faire une petite pause pour savoir si vous avez des questions.

Encore une fois, n'hésitez pas à taper dans le chat. Je ne sais pas si les lignes téléphoniques sont ouvertes. À la fin de la présentation, on pourra peut-être proposer des questions par téléphone, mais pour l'instant, vous pouvez peut-être taper les questions, ça vos commentaires sur la première partie de la présentation si vous le souhaitez.

Alors, je ne vais pas vous lire toute la diapositive. Mais vous avez là, à l'écran, tous les RPM qui seront révisés dans le cadre de ce PDP. Encore une fois, deux phases. Et à droite, en orange foncé, vous avez l'UDRP. Donc la politique de consensus la plus ancienne. Et donc, pour le reste, c'est la phase 1, révision en phase 1.

Donc vous voyez un petit peu l'historique, pourquoi de la création de ces RPM de phase 1 ainsi que le travail qui a été fait jusqu'à maintenant pour en arriver au point où nous en sommes. Alors ce qui est important ici, et je ne sais pas si vous voyez toutes les diapositives. Moi je ne vois pas très bien sur mon écran. Je vais essayer de la déplacer, mais j'espère que c'est utile. Ce qu'on essaie de faire sur ces diapositives, c'est, comme vous le voyez donc en haut, les RPM sont faits pour travailler

ensemble. Donc l'idée, c'est qu'il fonctionne pendant tout le cycle de vie d'un gTLD. Donc à la phase de démarrage, avant même le lancement, et donc c'est là que le centre d'échange des marques de commerce et de mécanismes de protection qui entrent dans le cadre de ce centre d'échange arrive, donc avant le lancement, et lors du lancement du TLD, et ensuite fonctionnement en continu. Les détenteurs de marques de commerce peuvent utiliser le système de suspension rapide ou alors la politique uniforme de résolution des litiges, ainsi que la procédure de règlement des litiges après délégation.

Donc si vous allez à gauche du point, donc par exemple www.icann.org donc on parle de la gauche, de la partie « icann », pas du .org. Alors si vous considérez la procédure de règlement des litiges après délégation, là, on parle du premier niveau, donc à droite du point, ainsi qu'au deuxième niveau, à gauche.

Alors, pour la plupart des RPM, c'est sur le deuxième niveau d'enregistrement. Parce que si vous regardez l'historique de la protection des marques de commerce, en fait, l'espace gTLD en grande partie, ce qui en fait préoccupe les détenteurs de marques, a lieu en fait à gauche du point. C'est là qu'on voit la plupart des problèmes, et c'est là que les problèmes sont les plus complexes aussi. Alors, il me reste quelques minutes et je vais passer en revue rapidement sise RPM de phase 1.

Et je vais commencer par le centre d'échange pour les marques de commerce, la TMCH. Alors, c'est en fait une base de données. Ce n'est pas un mécanisme de protection de droit tel qu'on peut l'entendre. Donc c'est une base de données internationale qui soutient les deux

mécanismes de protection des droits, donc le Sunrise et les réclamations. Alors il faut savoir que c'est une base de données, mais c'est une base de données de marques de commerce vérifiées, mais qui reflètent uniquement les protections qui existent dans le monde réel.

Donc par exemple, si vous avez déjà une marque de commerce enregistrée, vous pouvez en fait la soumettre à TMCH et vous pouvez demander le Sunrise et l'avis de réclamation. Donc je pourrais vous donner des statistiques, etc., si vous le souhaitez.

Alors, ce qu'il faut bien considérer, et je passerai en revue les statistiques, c'est les deux RPM qui suivent. Donc l'enregistrement Sunrise et ça, c'est quelque chose qui est obligatoire pour tous les nouveaux gTLD pour la série après 2012. Donc si vous avez une marque de commerce enregistrée, vous pouvez en fait préenregistrer des domaines. Enregistrer votre domaine de manière prioritaire avant que ce nom soit en fait ouvert à tout le monde dans le public. Donc ce n'est pas une liste réservée. On ne retient pas votre nom, mais si votre marque de commerce est enregistrée et vérifiée par la TMCH, vous pouvez, en tant que détenteur de marques, enregistrer votre domaine de manière prioritaire. Donc avant le public général.

Donc encore une fois, j'ai des informations pour vous. Mais je sais qu'il faut que je termine. Donc je vais vous montrer le service de réclamation, et ça, c'est important parce qu'en fait, il y a deux choses qui se produisent.

Donc si vous avez un détenteur qui a enregistré dans Sunrise, si vous en tant que détenteur qui n'ait pas enregistré dans le TMCH- si certains ont enregistré un nom de domaine qui est identique à cette marque de

commerce enregistré, vous allez être informé et on vous dira qu'il existe déjà une marque et que si vous continuez, vous allez avoir un problème avec le détenteur de la marque de commerce. Donc ça dépend de vous. Si vous continuez d'agir, à ce moment-là, un avis est envoyé non pas à vous, mais au détenteur des marques de commerce par le biais de la TMCH pour dire à ce détenteur qu'il y a un domaine qui a été enregistré au nom de leurs marques de commerce. Donc vous voyez à l'écran [inaudible] envoyons cet avis en anglais ainsi que dans la langue de la personne enregistrée.

Voilà où on en est en ce moment. Notre PDP commence à se pencher sur l'enregistrement prioritaire et la procédure en deux parties pour le règlement de litiges. [Inaudible] et la procédure de règlement de litige uniforme, UDRP, qui apparaît à partir de l'enregistrement et de la présentation [inaudible]. Cette procédure est une procédure constante qui permet aux titulaires de marques de faire recours à une procédure de plaintes. Donc, quand vous voyez ici, les objectifs sont ambitieux.

Le titulaire d'une marque commerciale doit présenter des preuves que le nom de domaine présente toutes les exigences, qu'il réunit toutes les exigences nécessaires. La différence avec la politique de règlement de litige uniforme est double. D'une part, ici c'est plus compliqué ; il faut présenter des preuves à l'appui de la plainte, mais en même temps, le remède est de mettre en suspension le nom de domaine qui n'est pas transféré même si le nom de domaine n'est pas enregistré par le titulaire de la marque.

On me dit que je n'ai plus le temps de continuer avec ma présentation. Je serais prête, bien sûr, à répondre à vos questions, le cas échéant. Et

s'il n'y a pas le temps de poser des questions aujourd'hui, si vous préférez me les envoyer après l'appel, vous pouvez me contacter ou contacter mes collègues et nous allons vous répondre.

Mon dernier commentaire et que comme je disais tout à l'heure, c'est la première fois que l'Organisation de soutien aux noms génériques fait une révision de tous les mécanismes de protection des droits qui ont été développés pour les marques déposées dans le cadre des gTLD. Attendez-vous à voir de nouvelles versions des mécanismes de protection de droit vers la fin de l'année. Si vous voulez participer à notre travail d'élaboration de politiques, vous pouvez rejoindre le groupe du PDP. Nous serons contents de vous avoir. Silvia, Heidi, Mario, merci de m'avoir accueillie aujourd'hui.

HUMBERTO CARRASCO : Merci, Mary. Nous avons quelques minutes. Deux minutes à peu près. Donc s'il y a des questions pour Mary, c'est le moment de les poser. On n'a pas vraiment le temps. Donc, profitez-en.

RODRIGO SAUCEDO : Fatima Cambroneró a posé une question sur le chat. Elle demande, je ne suis pas sûr si je dois poser la question en anglais ou en espagnol parce que je participe sur le canal espagnol. Mais elle demande chaque service du DNS pour un gTLD est protégé par le TMCH. C'était ça la question.

-
- MARY WONG :
Bonjour Rodrigo et bonsoir Fatima. J'ai vu la question sur le chat et je suis désolée de dire que je ne connais pas le service ENS pour les noms dont vous parlez dans votre commentaire. Par contre, dans le cas des nouveaux gTLD comme .quelquechose, ce gTLD, indépendamment de qui l'ait opéré, le titulaire ou l'opérateur devra demander un enregistrement prioritaire en tant que titulaire de la marque déposée. Il devra demander des services et demander à déclencher une procédure UDRP. Donc je ne sais pas si c'était ça la question. Mais si vous avez des précisions, bien sûr vous pouvez me contacter à la fin de l'appel.
- HUMBERTO CARRASCO :
Bien nous allons demander aux intervenants d'envoyer leurs questions par écrit.

Alberto, vous avez 30 secondes.
- ALBERTO SOTO :
Je voulais simplement faire une annonce. Dans notre réseau, nous sommes en train d'organiser le deuxième Forum d'Amérique latine sur le DNS, le 17 mai. Il sera organisé par l'université autonome de la Colombie, l'université nationale ouverte et l'université de Bogotá.

Le forum sera tenu le 16 et le 17 mai. Il y aura Humberto Carrasco et moi-même. Je ne peux pas confirmer la participation à distance, mais si je peux le faire bien sûr je vous enverrai un mail.
- HUMBERTO CARRASCO :
Merci, Alberto. Je voudrais également féliciter Alfredo. Rodrigo, est-ce qu'on peut passer à la partie suivante ?
-

MARIO ALEMAN :

Bien. Nous allons passer au sondage. Il y en a qui ont déjà répondu, et la question est : quelle est votre appréciation du séminaire Web au niveau de la qualité des informations ?

Merci à tous ceux qui ont voté. Donc la question 1 disait quelle est votre appréciation du séminaire Web en matière de qualité des informations. Étaient-ils bons, très bons, suffisants, mauvais, très mauvais.

Question 2 : la présentation de l'orateur était-elle bonne ? L'orateur était trop fort, fort, suffisant, [débile], ou extrêmement faible ?

Merci d'avoir répondu. Vous êtes en train de répondre très rapidement.

Question 3 : prévoyez-vous d'utiliser ces informations directement avec votre ALS ? Très bien.

Question 4 : dans l'affirmative, veuillez expliquer. Nous allons vous demander d'être brefs et d'écrire votre réponse dans l'espace qui a été alloué.

Merci d'avoir pris le temps de répondre et on passe à la dernière question.

Question 5 : avez-vous d'autres commentaires ou d'autres recommandations pour ce séminaire Web ?

Encore une fois, merci d'avoir participé et d'avoir rempli notre sondage. Je vais maintenant céder la parole à Humberto pour qu'il clôture l'appel.

HUMBERTO CARRASCO : Merci, Mario. Merci à tous d'avoir participé. Merci aux interprètes de leur patience et de leur bonne volonté. Donc bonne journée et bonne soirée et bonne nuit. À bientôt. L'appel est maintenant fini.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci à tous et merci aux interprètes.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]